



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général

relatif à une proposition de modification du système de gestion des déchets

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Lors des deux dernières décennies, la gestion des déchets a connu plusieurs réformes significatives. Nous pensons en premier lieu à l'introduction de la taxe déchets au début du siècle (2001) et plus récemment (2012) au passage au système dit de la taxe au sac.

A présent, si une modification globale en matière de gestion des déchets n'est pas à l'ordre du jour sur le plan cantonal, il appartient néanmoins à chaque commune de s'adapter au comportement des citoyens et de faire évoluer et/ou modifier son propre système en fonction des besoins et des attentes de ces derniers. Ce d'autant que plusieurs interventions en ce sens ont été faites ces dernières années au sein du législatif.

C'est dans cette optique que le Conseil communal s'est attelé ces derniers mois à un examen approfondi de la situation existante à Rochefort et des différentes possibilités d'améliorations et de modifications du système en vigueur dans notre village.

L'exécutif vous livre ci-après le résultat de son étude, qui inclut la création d'une déchèterie communale, sous la forme de différentes variantes détaillant les prestations mais aussi les répercussions financières de ces dernières sur la taxe de base des ménages.

S'agissant de la création d'une déchèterie communale, le Conseil communal s'est attelé à chiffrer le coût d'une telle infrastructure, compte tenu de la situation que nous connaissons actuellement, en particulier le fait que nous ne possédions pas un terrain convenable en termes de situation, de surface et d'affectation.

La problématique d'aménagement liée à ce dernier point aurait également un impact très important sur la planification d'un tel projet qui ne pourrait être engagé (demande de permis de construire dans un premier temps) qu'au terme de la procédure de révision du Plan d'aménagement local (2022 dans le meilleur des cas). En résultant, une modification de la gestion du système de gestion des déchets considérablement différée.

2. Coût (investissement) d'une déchèterie communale

L'exécutif a étudié plusieurs options et a retenu un modèle de déchèterie tel que celle existante aux Ponts-de-Martel, idéalement une surface de quelque 1'600 m².

En termes de coûts, les différentes positions ont été estimées sur la base d'un projet similaire réalisé dans le canton de Vaud.

Le coût estimatif d'un tel ouvrage est décliné ci-après.

Goudronnage place et accès	CHF	300'000
Infrastructure souterraine (électricité, eau, eaux usées)	CHF	120'000
Bâtiment, radier et murs	CHF	150'000
Sécurisation et aménagements (barrières et plantations)	CHF	40'000
Frais de procédure(s) et divers	CHF	10'000
Sous-total (sans achat du terrain)	CHF	620'000
 Achat du terrain	 CHF	 320'000
Sous-total (y compris terrain)	CHF	940'000
 Divers et imprévus (10%)	 CHF	 94'000
Coût estimatif total du projet		1'034'000

En termes de charges d'amortissements (selon RLFinEC) et d'intérêts futurs (taux moyen, base comptes 2017), celles-ci sont estimées à **CHF 46'000.—** annuellement.

Place, accès et infrastructure souterraine	5.00%	CHF	15'000
Bâtiment, radier et murs	2.50%	CHF	1'000
Sécurisation et aménagements	5.00%	CHF	2'000
Frais de procédures et divers	10.00%	CHF	1'000
Achat du terrain	0.00%	CHF	0
Divers et imprévus	5.00%	CHF	4'700
Total des amortissements		CHF	23'700
 Charges d'intérêts prévisibles (1,03 mio)	 2.17%	 CHF	 22'400

3. Variantes envisagées

D'emblée, le Conseil communal relèvera que de multiples options existent en matière de gestion des déchets. Il a donc pris l'option de se limiter à vous présenter quatre variantes qui lui paraissent adaptées aux besoins de la population.

A noter que celles-ci maintiennent et/ou améliorent les prestations offertes en matière de gestion des déchets. De plus, elles tiennent compte de l'important paramètre que représente la problématique du financement de cette tâche communale (financement en trois volets : taxe de base, recettes revalorisation/rétrocession, prélèvement à l'impôt).

Quelle que soit la variante retenue, l'augmentation de la taxe – même minime - entraînera très probablement l'assujettissement du chapitre à la TVA du fait du dépassement du chiffre d'affaire au-dessus duquel celui-ci est obligatoire (CHF 100'000.—).

a) Variante No 1

Descriptif des prestations : Maintien des écopoints / Maintien des tournées des déchets ménagers, verts et encombrants. La variante No 1 représente le statu quo (maintien des prestations).

Comme relevé précédemment, le Conseil communal relève qu'il ne sera pas possible de maintenir la taxe de base à son niveau actuel (pour mémoire CHF 60.00). En effet, nous constatons clairement l'augmentation de certains coûts, principalement en raison de comportements inappropriés de certains administrés. Nous pensons en particulier aux déchets encombrants (augmentation du tonnage) et à la gestion des écopoints (heures du personnel de voirie) rendue fastidieuse et coûteuse en raison de dépôts sauvages de déchets.

L'idée de suspendre la tournée des déchets verts durant la période « hivernale » (novembre à mars) en vue de maintenir la taxe de base à son niveau actuel (CHF 60.00) a été écartée par le Conseil communal. En effet, une telle mesure – en l'absence d'une alternative de type déchèterie régionale – aurait simplement généré une migration des déchets verts sur le tonnage des ordures ménagères et n'aurait ainsi pas eu l'effet financier escompté.

Selon nos prévisions, l'ajustement inévitable de la taxe serait d'environ CHF 9.00 (y compris TVA). Elle serait ainsi portée à **CHF 69.00 TVA incluse**. Cela, rappelons-le sans plus-value en termes de prestations.

b) Variante No 2

Descriptif des prestations : Création d'une déchèterie communale / Tournée des déchets ménagers maintenue / Suppressions : tournée des déchets verts, tournée des déchets encombrants, écopoints.

Du point de vue de la taxe de base, la variante No 2 impliquerait une augmentation pour les administrés. Selon nos estimations, il serait alors nécessaire de la fixer à environ **CHF 89.00 TVA incluse**.

c) Variante No 3

Descriptif des prestations : Création d'une déchèterie communale / Tournée des déchets ménagers et des déchets verts maintenues / Suppressions : tournée des déchets encombrants, écopoints.

Au niveau de la taxe de base, la variante No 3 impliquerait une augmentation pour l'administré. Selon nos estimations, il serait alors nécessaire de la fixer à **CHF 110.00 TVA incluse**.

d) Variante No 4

Descriptif des prestations : Adhésion à la déchèterie de la Croix / Tournée des déchets ménagers et des déchets verts maintenues, écopoint de Rochefort maintenu / Suppressions : tournée des déchets encombrants, écopoints (excepté Rochefort).

Au niveau de la taxe de base, la variante No 4 impliquerait une augmentation pour l'administré. Selon nos estimations, il serait alors nécessaire de la fixer à **CHF 77.00 TVA incluse**.

4. Impact financier sur les ménages

Comme évoqué ci-avant, les ménages seront inévitablement impactés par l'une des variantes choisies.

Tout au plus relèverons-nous qu'il paraît plus aisé pour l'administré d'admettre une augmentation de la taxe si celle-ci est accompagnée par une amélioration des prestations.

Le tableau annexé vous présente les incidences des augmentations de taxes pour les ménages des quatre variantes proposées.

5. Choix de la variante

Le Conseil communal souhaite que le législatif se prononce sur l'une des variantes dont il a fait l'exposé dans le présent rapport.

Sur la base du choix du Conseil général, les mesures ad hoc seront prises (contrats, augmentation de la taxe, planification budgétaire, plan financier et des tâches, etc.) en temps opportun, dès 2019 (processus budgétaire) fonction de l'option retenue.

6. Conclusion

Il serait présomptueux de croire que l'une des variantes proposées correspond à une « option idéale ». En effet, la gestion des déchets s'avère être un problème complexe puisque très fortement impacté par le comportement des individus.

De surcroît, il n'est guère aisé d'évaluer les conséquences d'un changement de système du fait en particulier du paramètre de migrations des déchets, tel que nous l'avons connu lors des précédentes modifications opérées.

Ainsi, il est presque certain que des changements interviendront encore à l'avenir, soit des ajustements ou une refonte plus importante.

Néanmoins, l'exécutif a le sentiment que les quatre systèmes qui vous sont proposés sont applicables, compte tenu des éléments qui prévalent à ce jour et des différents paramètres qui influencent la gestion des déchets dans son ensemble.

Dans tous les cas, quelle que soit la variante retenue, le Conseil communal, mais également le personnel en charge de la voirie, prendront toutes les dispositions requises en vue de la mise en œuvre et de l'application du (nouveau) système dans les meilleurs délais.

Dans l'intervalle, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 14 septembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

D. Humbert-Droz

A. Lazeyras

Annexes : 1 projection financière des variantes proposées (compte de résultats)

1 projection « Impact des augmentations de la taxe de base sur les ménages »

Projection financière des variantes proposées
(compte de résultats)

	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Résultat du chapitre (excédent charges) <i>sans attribution financement spécial</i>	38'500	47'000	56'300	42'000
Total des charges	140'500	169'500	199'500	151'000
Total des revenus	100'000	120'500	141'200	107'000
30 Charges de personnel	20'000	40'000	40'000	10'000
31 Biens, service et charges d'exploitation	117'000	80'000	110'000	97'000
Frais divers	5'000	5'000	5'000	5'000
Déchets ménagers	29'000	29'000	29'000	29'000
Déchets verts, ramassage	25'000	0	30'000	30'000
Déchets verts, élimination	15'000	18'000	18'000	18'000
Déchets encombrants, élimination	12'000	18'000	18'000	0
Déchets encombrants, ramassage	6'000	0	0	0
Ecopoints Rochefort	5'000	0	0	5'000
Ecopoints, autres	10'000	0	0	0
Verre	4'000	4'000	4'000	4'000
Papier et carton	6'000	6'000	6'000	6'000
33 Amortissements	0	24'000	24'000	0
35 Attribution à financement spécial	2'000	2'000	2'000	2'000
36 Charges de transferts	1'500	1'500	1'500	42'000
Déchets spéciaux des ménages	1'500	1'500	1'500	1'500
Déchèterie de La Croix (CHF 32.00/hab.)	0	0	0	40'500
39 Charge d'intérêts	0	22'000	22'000	0
42 Taxes	96'000	116'500	137'200	103'000
Montant taxe de base (TTC)	69.00	89.00	110.00	77.00
Taxe déchets ménages	69'500	90'000	110'700	77'000
Revalorisation	7'500	7'500	7'500	7'000
Rétrocession Vadec	19'000	19'000	19'000	19'000
46 Revenus de transferts	1'200	1'200	1'200	1'200
49 Imputations internes entreprises	2'800	2'800	2'800	2'800

Impacts sur la taxe de base des variantes proposées

SITUATION ACTUELLE

Ménage / Nbre pers.	Taxe de base	TVA 7.7%	Total facturé
Ménage 1	60.00	0.00	60.00
Ménage 2	108.00	0.00	108.00
Ménage 3	144.00	0.00	144.00
Ménage 4	168.00	0.00	168.00
Ménage 5	180.00	0.00	180.00
Ménage 6	180.00	0.00	180.00
Ménage 7	180.00	0.00	180.00

VARIANTE No 1

Ménage / Nbre pers.	Taxe de base	TVA 7.7%	Total facturé
Ménage 1	64.00	4.93	69.00
Ménage 2	115.20	8.87	124.00
Ménage 3	153.60	11.83	165.00
Ménage 4	179.20	13.80	193.00
Ménage 5	192.00	14.78	207.00
Ménage 6	192.00	14.78	207.00
Ménage 7	192.00	14.78	207.00

VARIANTE No 2

Ménage / Nbre pers.	Taxe de base	TVA 7.7%	Total facturé
Ménage 1	83.00	6.39	89.00
Ménage 2	149.40	11.50	161.00
Ménage 3	199.20	15.34	215.00
Ménage 4	232.40	17.89	250.00
Ménage 5	249.00	19.17	268.00
Ménage 6	249.00	19.17	268.00
Ménage 7	249.00	19.17	268.00

VARIANTE No 3

Ménage / Nbre pers.	Taxe de base	TVA 7.7%	Total facturé
Ménage 1	102.00	7.85	110.00
Ménage 2	183.60	14.14	198.00
Ménage 3	244.80	18.85	264.00
Ménage 4	285.60	21.99	308.00
Ménage 5	306.00	23.56	330.00
Ménage 6	306.00	23.56	330.00
Ménage 7	306.00	23.56	330.00

VARIANTE No 4

Ménage / Nbre pers.	Taxe de base	TVA 7.7%	Total facturé
Ménage 1	71.00	5.47	77.00
Ménage 2	127.80	9.84	138.00
Ménage 3	170.40	13.12	184.00
Ménage 4	198.80	15.31	214.00
Ménage 5	213.00	16.40	229.00
Ménage 6	213.00	16.40	229.00
Ménage 7	213.00	16.40	229.00

RECAPITULATION

Ménage / Nbre pers.	Situation actuelle	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Ménage 1	60.00	69.00	89.00	110.00	77.00
Ménage 2	108.00	124.00	161.00	198.00	138.00
Ménage 3	144.00	165.00	215.00	264.00	184.00
Ménage 4	168.00	193.00	250.00	308.00	214.00
Ménage 5	180.00	207.00	268.00	330.00	229.00
Ménage 6	180.00	207.00	268.00	330.00	229.00
Ménage 7	180.00	207.00	268.00	330.00	229.00